



Paris, le 24 juin 2016

## Professions de la rééducation à l'hôpital : **LE GOUVERNEMENT ORGANISE UN ENTERREMENT DE « PREMIER GRADE » !**

Les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique Hospitalière, à l'exception de la CFDT, ont été reçues ce vendredi 24 juin pour une soi-disant « réunion de travail » pour l'élaboration de nouvelles grilles indiciaires pour les professions de rééducation.

La DGOS a confirmé le passage sur les grilles de rémunération « petit A » des professions de rééducation ; à l'exception des diététicien-nes qui resteraient en catégorie « B » sur leur grille actuelle. Concernant les métiers sous tension à savoir orthophonistes et kinésithérapeutes, bien que seize organisations syndicales, professionnelles et étudiantes aient condamné les propositions du ministère, les représentants de la DGOS ont maintenu sans discussion leur projet.

La DGOS s'est engagée à transmettre aux organisations syndicales, sous 8 jours, un protocole d'accord précisant :

- le calendrier de revalorisation salariale ;
- le montant et les conditions d'attribution d'une prime d'attractivité ;
- les modalités d'exercice mixte fonction publique / libéral ou privé ;
- un cadre de discussions concernant les modalités d'exercice et les perspectives de carrière comme l'avaient demandé certaines organisations syndicales.

Le ministère est resté arc-bouté sur les instructions de Matignon, faisant fi de la dégradation dramatique de l'offre de soin et du manque de professionnels pour former les étudiant-es.

**Constatant une nouvelle fois l'absence totale de dialogue et la volonté de payer le moins cher possible les professionnels en créant une rééducation au rabais dans une vision purement comptable de l'offre de soins, les organisations syndicales signataires rappellent qu'elles resteront mobilisées pour l'ensemble des professions de rééducation et demandent aux professionnels de maintenir leur mobilisation pour obtenir :**

- **La mise en place immédiate de grilles revalorisées et corrélées au niveau de diplôme pour l'ensemble des personnels concernés ;**
- **L'absence de passage par un reclassement sur une grille à BAC+3 pour les kinésithérapeutes et orthophonistes car cette voie de garage est refusée par les professionnels**
- **L'achèvement de la réingénierie des formations pour toutes les professions en attente, cadres compris ;**
- **Le passage en catégorie A pour les diététicien-nes ;**
- **Le maintien de la catégorie active pour les kinésithérapeutes ;**
- **L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire.**

### CONTACTS PRESSE :

**CGT-UFMICT** : Claire DELORE 06 33 82 25 90 [clairedelore@wanadoo.fr](mailto:clairedelore@wanadoo.fr)

**FO Services publics Santé** : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 [didier.birig@me.com](mailto:didier.birig@me.com)

Christine ARCAY 06 82 29 78 47 [christine.arcay@orange.fr](mailto:christine.arcay@orange.fr)

**SUD Santé-Sociaux** : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96 [mhdurieux@sudsantesociaux.org](mailto:mhdurieux@sudsantesociaux.org)

**UNSA Santé Sociaux** : Jean Claude STUTZ 06 16 64 73 01 [J.claude.stutz@gmail.com](mailto:J.claude.stutz@gmail.com).